

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007**

**VALTECH**

Société Anonyme au Capital de 1 351 534,90 Euros  
80 avenue Marceau  
75008 Paris

**DELOITTE & ASSOCIES**

**FIDREX**

**DELOITTE & ASSOCIES**

185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie régionale de Versailles

**FIDREX**

**Membre de Jeffreys Henry International**  
14, rue de la Pépinière  
75008 PARIS

Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie régionale de Paris

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

**SOCIETE VALTECH**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE**

En application de l'application L 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### 1. Convention litige MEDHOST

Dans sa séance en date du 7 mars 2007, votre conseil d'administration a donné mandat à CHESAPEAKE GROUP afin d'obtenir de MEDHOST une compensation suite au non respect dans le passé des droits d'actionnaires de VALTECH.

En rémunération de ce mandat, les modalités de rémunération de CHESAPEAKE GROUP ont été fixées selon les modalités suivantes :

- honoraire correspondant à 15 % des sommes que MEDHOST versera à VALTECH au titre de la négociation ;
- dans l'hypothèse où la négociation aboutirait à la remise de titres représentatifs du capital de MEDHOST ou de toutes titres représentatifs du capital d'une autre société émis et/ou remis à VALTECH dans le même objectif, CHESAPEAKE GROUP percevra 15% des titres ainsi obtenus, aux lieu et place d'un montant financier.

Administrateur concerné : Douglas Land

### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

Par ailleurs, en application du Code commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### 1. Convention de prestations de services entre la société BANG et la société VALTECH SA

Dans sa séance en date du 6 mars 2006, votre conseil d'administration a autorisé la conclusion d'une convention de prestations de services avec la société BANG.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, la société BANG a facturé à votre société au titre de cette convention un montant de 270 960 euros.

Administrateur concerné : Jean-Yves HARDY

#### 2. Convention de prestations de services entre la société IMRAN et la société VALTECH SA

Dans sa séance en date du 6 mars 2006, votre conseil d'administration a autorisé la conclusion d'une convention de prestations de services avec la société IMRAN.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, la société IMRAN a facturé à votre société au titre de cette convention un montant de 260 664 euros.

Administrateur concerné : Olivier Cavrel

#### 3. Convention de prestations de services entre la société GROUPE OUROUMOFF et la société VALTECH SA

Dans sa séance en date du 6 mars 2006, votre conseil d'administration a autorisé la conclusion d'une convention de prestations de services avec la société GROUPE OUROUMOFF.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, la société GROUPE OUROUMOFF a facturé à votre société au titre de cette convention un montant de 306 636 euros.

Administrateur concerné : Jean-Claude Turri

#### 4. Convention d'intégration fiscale avec la filiale VALTECH TRAINING

Dans sa séance en date du 12 décembre 2002, votre conseil d'administration avait autorisé la mise en place d'une convention d'intégration fiscale avec sa nouvelle filiale VALTECH TRAINING.

Administrateur concerné : Jean-Yves Hardy

#### 5. Convention de prestations de services entre la société VALTECH SA et la société CHESAPEAKE GROUP

Dans sa séance en date du 6 septembre 2005, votre conseil d'administration a autorisé la conclusion d'une convention de prestations de services avec la société CHESAPEAKE GROUP.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, la société CHESAPEAKE GROUP n'a exécuté aucune prestation au titre de cette convention.

Administrateur concerné : Douglas Land

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 2 juin 2008

Les Commissaires aux Comptes

**DELOITTE & ASSOCIES**



Jean-Luc BERREBI

**FIDREX**  
Membre de Jeffreys Henry International



Didier NATTAF